

# Éditorial



**FRANÇOIS BAROIN**  
président de l'AMF

## Risques climatiques : l'État doit assumer sa responsabilité

L'AMF a pris connaissance du jugement de première instance du tribunal correctionnel des Sables-d'Olonne, non définitif car un appel est annoncé. Au-delà des circonstances locales de cette catastrophe dramatique, deux questions majeures sont posées à tous les maires de France.

La première concerne la responsabilité pénale des élus pour laquelle l'AMF s'est particulièrement impliquée depuis de nombreuses années et, plus particulièrement, sur la période récente avec l'envoi à tous nos adhérents du *Guide du maire 2014*, l'organisation des universités de maires dans lesquelles ce thème a été traité à de nombreuses reprises ainsi que la parution d'un cahier du réseau consacré à la responsabilité personnelle des élus qui a déjà été diffusé à près de huit mille exemplaires. L'inflation des normes et donc des responsabilités corrélatives est également source d'insécurité juridique au regard des délits non intentionnels.

C'est pourquoi, je mettrai à l'ordre du jour des prochaines réunions des instances de l'AMF la question de la responsabilité pénale des élus et notamment celle du maire en tant que protecteur de sa commune et de ses administrés.

La seconde question concerne la préven-

tion des risques climatiques. Dès novembre 2013, le bureau de l'AMF s'était notamment opposé, dans le cadre du projet de loi MAPTAM, à la création d'une nouvelle compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » attribuée d'office, et sans concertation préalable, aux collectivités locales qui n'en étaient pas demanderesse. Je pense sincèrement que nos communes et communautés ne peuvent assumer, seules, cette charge avec les responsabilités administratives, financières, européennes et pénales qui en découlent. Aujourd'hui, c'est d'abord à l'État d'assumer la responsabilité de la protection des personnes face aux risques climatiques au lieu de transférer ce type de mission à des élus qui n'ont ni les moyens techniques ni juridiques ni financiers de l'assumer.

C'est la raison pour laquelle j'ai demandé au Premier ministre, que je dois rencontrer en janvier avec André

Laignel et une délégation de l'AMF, de suspendre l'application de ces dispositions et de travailler avec les associations représentatives d'élus pour arrêter une solution viable, sécurisée et financée. Nous ne pouvons pas mentir à nos concitoyens sur le niveau de protection qu'ils sont en droit d'attendre.

***Nous ne pouvons pas mentir à nos concitoyens sur le niveau de protection qu'ils sont en droit d'attendre***